

L'ARITHOIS

Juillet 2023

Mairie
400 Montée de Lachat
73340 ARITH
04.79.63.32.15

www.arith.fr





Comité de rédaction :

Karine BEBERT, Bernadette GUEYRAUD, Cécile TRAHAND, Isabelle AUMAR, Didier CAMPILLO

Date d'impression : Juillet 2023

Impression : Allô Copy

Le mot du Maire



Chères Arithoises, Cher Arithois,

Nous avons débuté cet été avec une sympathique fête de la musique orchestrée par notre comité des fêtes suivi le lendemain par la traditionnelle fête du Moulin.

C'est une grande joie de pouvoir toutes et tous se retrouver autour des nombreux événements organisés à Arith et également sur l'ensemble du territoire par les nombreux bénévoles du massif.

La commune du Châtelard a également accueilli, pour le département de la Savoie, la journée nationale des sapeurs-pompiers et le lancement des assises territoriales du volontariat et de la citoyenneté de la Savoie. Espérons que cette belle journée aura suscité des vocations et merci aux pompiers volontaires de notre centre de secours qui s'engagent au quotidien sur notre territoire.

Je souhaite rappeler ici l'importance du respect de chacun, du bien vivre ensemble et de l'intérêt général que nous devons tous, chacune et chacun porter au quotidien.

Vous découvrirez au fil de cet Arithois 2023, les différentes informations de la commune, des nouvelles de nos associations et partagerez les différentes activités des enfants de notre école.

Bravo aux enfants et aux enseignantes pour le prix du jury dans le cadre du défi mobilité et merci à l'agence éco mobilité pour la belle fresque réalisée par Tom qui égaie la cour de notre école.

Et comme les enfants nous montrent l'exemple... Vous aurez remarqué que les décorations lumineuses de Noël ont été limitées ainsi que le fleurissement de la commune pour cet été.

Poursuivons nos efforts et modifions nos habitudes pour réduire notre empreinte environnementale et préserver nos ressources.

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de la commune www.arith.fr pour connaître les dernières actualités.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Le Maire,
Cécile Trahand



Sommaire

La Mairie et ses services	P. 1
Finances	P. 4
Travaux	P. 6
Commissions mixtes	P. 10
Urbanisme	P. 11
Fleurissement	P. 15
L'année en images	P. 16
Ecole	P. 18
Notre village a des talents	P. 22
Vie associative	P. 24
Agenda	P. 35
Grand Chambéry	P. 36

La mairie et ses services

Mairie
04.79.63.32.15
mairie.arith@wanadoo.fr

Accueil du public
- mercredi de 9h00 à 12h00
- vendredi de 17h00 à 19h00

Permanences téléphoniques
- mardi
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00
- vendredi
9h00 à 12h00 - 13h30 à 17h00



Pour un rendez-vous avec Madame le Maire, contacter le secrétariat de la mairie



Si vous souhaitez être inscrit sur la liste de diffusion des informations de la mairie, en faire la demande à mairiearith@gmail.com



Acteur local de la commune, si vous souhaitez être visible sur le site de la mairie, envoyer un courriel à mairiearith@gmail.com



La bibliothèque est ouverte :
les mercredis de 10h00 à 12h00
Les vendredis de 16h30 à 19h00



Garde d'enfants
(service non communal)

Christelle COCHET :
06 14 08 86 47

Laurence LEON :
06 78 59 98 25

Catherine MORAND :
06 11 82 61 24

Vanessa GUILLERMET
06 65 27 72 38

Location du broyeur	gratuité fournir photocopie pièce d'identité	Voir conditions en mairie ----- Pour les locations fournir un justificatif de domicile sur la commune
Concession au cimetière (30 ans)	185€/m ²	
Colombarium (30 ans)	500€	
Location salle multi-activités sans cuisine	130€ (voir conditions en mairie)	
Location salle multi-activités avec cuisine	230€ (voir conditions en mairie)	
Location salle de la cure	<ul style="list-style-type: none"> • 20 € la 1/2 journée (8h00-13h00 ou 13h00- 18h00) • 40 € la journée (de 8 heures à 18 heures) • Pas de location après 18h00 	
Location Préau et sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • 20 € pour les associations des 14 communes du Cœur des Bauges • 50 € la journée pour les particuliers 	

Etat-Civil - année 2022

Naissances



Rose LAPERRIERE
Romy LANZAFAME
Jeanne LAMOTTE
Luce THOMAS GUILLEN
Martin SALOMON
Emy COUVREUR
Nathan PIGE

Décès



Mr Gabriel DAVAT
Mr Maurice TASSET
Mme Marie-Magdeleine POTIER

La Bibliothèque

Ce printemps, nous avons réalisé un gros travail de tri à la bibliothèque. De nombreux livres ont été sortis de nos étagères afin de faire place à de nouveaux ouvrages. Les livres retirés ont été proposés au don lors d'une matinée qui a eu lieu le 24 juin 2023.

Régulièrement, nous complétons notre fonds de documents, soit par des acquisitions, soit par des ouvrages provenant de Savoie Biblio de Chambéry.

Soyez curieux de nouveautés et n'hésitez pas à venir nous rencontrer à la bibliothèque !



Nous vous rappelons que l'accès à la bibliothèque est gratuit.

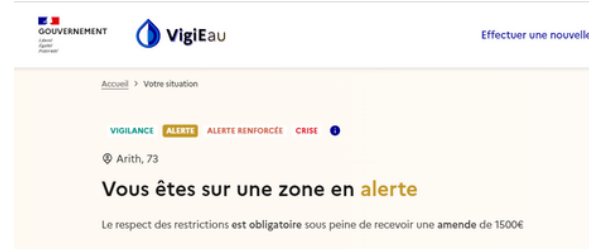
Toute l'équipe de la bibliothèque vous attend lors des permanences qui ont lieu les mercredis de 10 heures à 12 heures et vendredis de 16 heures 30 à 19 heures.

Les bénévoles de la bibliothèque

Alerte sécheresse

Arrêté préfectoral n° 2023-0679 du 21 juin 2023 portant limitation des usages de l'eau en Savoie

Consulter le site du gouvernement VigiEau :
<https://vigieau.gouv.fr>



Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément

ALERTE

Gestes Éco-citoyens



INTERDICTION des prélèvements à usage domestique dans les cours d'eau et les nappes (avec retrait des pompes mobiles et de tout autre dispositif de pompage/dérivation)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, jardins potagers, espaces verts, stades et autres espaces sportifs entre 8h et 20h



INTERDICTION de laver les véhicules hors des stations professionnelles



INTERDICTION de laver les façades, toitures et voiries (hors impératif sanitaire ou de sécurité et hors usage de balayeuses laveuses automatiques)



INTERDICTION de remplir les piscines (hors remise à niveau et 1^{er} remplissage après construction)



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines à circuit ouvert

Retrouvez le suivi de la situation de sécheresse et le détail de l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Savoie et sur le site Propluvia

<http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et->

Finances

FINANCES BUDGET PRINCIPAL- COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Section de fonctionnement

Elle s'élève à 312 082,00€, en dépense de fonctionnement, dans laquelle on retrouve parmi les dépenses : les charges de personnel, les charges courantes (énergie, achat divers), le remboursement des intérêts des emprunts.

Quant aux recettes de cette section, on peut retrouver : le produit de la taxe foncière, les dotations de l'Etat, les remboursements de charges par les communes de Saint-François de Sales et du Noyer pour le fonctionnement de l'école, les divers produits de la commune.

Principaux postes de dépenses de fonctionnement



Charges de personnel

135 556,00€



Charges courantes

171 060,00€



Intérêts des emprunts

4 939,00€

Principales recettes de fonctionnement



Impôts et taxes

197 685,00€



Dotations
et participations

103 589,00€



Autres produits
de
gestion courante

31 578,00€

Section d'investissement

Elle s'élève à 237 677,00€ en dépense d'investissement et comprend dans le cadre des dépenses les travaux réalisés sur la commune et le remboursement des prêts.

Les recettes sont des subventions publiques demandées dans le cadre de projet en cours, des emprunts et des fonds propres de la commune. Pour rappel une partie des investissements sont financés par le résultat positif que peut dégager la section de fonctionnement, ce qui est appelé la capacité d'autofinancement.

Dépenses d'investissement, postes principaux



Immobilisations corporelles

181 441,57€



Remboursement des emprunts

32 153,00€

Principales recettes d'investissement



Subvention d'équipement

33 763,00€



Taxe d'aménagement

18 228,00€



Remboursement FCTVA

18 296,00€

La situation financière de la commune reste stable. Les dotations de l'Etat se sont stabilisées même si les prélèvements au titre de la solidarité augmentent (15 451,00€ en 2022). Il faut travailler sur les dépenses de fonctionnement afin d'améliorer notre capacité d'autofinancement ce qui permettra d'envisager les investissements obligatoires et également ceux nécessaires à l'amélioration de notre cadre de vie.

Les travaux

L'Eglise

Travaux de restauration de l'église SAINT LAURENT suite et fin.....

Pour rappel, des travaux de restauration de l'église ont été entrepris depuis plusieurs années grâce au don de Mesdames MEYNIER.

Voici les différents travaux engagés :

- Restauration des vitraux de l'église : réparation et préservation des vitraux existants en restaurant les pièces endommagées ou en remplaçant celles qui étaient trop endommagées pour être réparées,
- Mise en place d'un réseau d'eaux pluviales,
- Installation de chenaux sur l'église : pour recueillir les eaux de pluie et les diriger vers les descentes pluviales ou les gouttières,
- Installation d'un chauffage performant,
- Restauration des peintures intérieures en préservant leur aspect d'origine,
- Rénovation de l'éclairage et mise aux normes électriques : modernisation du système d'éclairage de l'église, en remplaçant les anciennes installations par des équipements plus économes en énergie et conformes aux normes électriques actuelles.

Les travaux de restauration des peintures et d'électricité se sont déroulés en deux phases. De septembre 2022 à décembre 2022, la restauration des peintures du chœur a été réalisée, permettant ainsi la tenue de la messe de Noël dans l'église pour montrer l'avancement des travaux. Les travaux ont repris en avril 2023 et devraient être terminés fin juillet 2023.

Les entreprises assurant la réalisation de ces travaux sont :

L'entreprise LOGIS HOME pour les travaux de peinture.

L'entreprise PETTINI pour les travaux d'électricité.

Un échafaudage impressionnant a été mis en place permettant aux restauratrices de travailler en toute sécurité à une hauteur de 14 mètres.



La restauration des peintures d'une église est une opération délicate qui nécessite le respect des couleurs et des motifs d'origine. La reproduction de la technique utilisée à l'époque est également essentielle pour préserver l'authenticité de l'édifice. Dans le cas de l'église SAINT LAURENT, les peintures ont été réalisées à partir d'enduits à la chaux.

La première étape de la restauration consistait à nettoyer l'ensemble des murs et des voûtes, afin d'éliminer les saletés, les dépôts et les altérations superficielles. Ensuite, pour fixer les enduits, un gel fixateur a été utilisé. Ce gel permet de consolider les enduits à la chaux et les badigeons, tout en préservant la finition d'origine. Il protège également le support, ce qui facilite le nettoyage ultérieur sans risquer d'endommager les couches de peinture.

Une fois les enduits fixés, l'étape suivante consistait à trouver la couleur de badigeons qui se rapproche le plus de celle appliquée par les décorateurs de l'église à l'époque.



Les restauratrices recherchent les couleurs

Toutes les fentes et parties endommagées des murs et des voûtes ont été comblées à l'aide d'enduit. Pour reproduire les motifs d'origine, des calques ont été placés sur les zones à restaurer, et à l'aide de radiographies, des pochoirs ont été fabriqués pour reproduire précisément les motifs. Cette technique permet de recréer les détails et les dessins complexes présents sur les murs et les voûtes. Une fois ces préparatifs terminés, la voûte a été badigeonnée en bleu. Ensuite, chaque étoile a été repeinte en doré, exactement à l'endroit où elle se trouvait à l'origine. Ce processus nécessite un travail de précision et de patience, car il s'agit de restituer chaque détail et chaque nuance de couleur.



La même opération a été réalisée pour les murs du chœur.

Dans le cadre de la coordination des travaux, des réunions se sont tenues tous les quinze jours, rassemblant les différentes parties, la commune, les entreprises, le Maître d'œuvre, la commission diocésaine d'art sacré et l'association Saint Laurent, afin de faire le point sur l'avancement des travaux, de discuter des décisions à prendre et de valider les étapes réalisées.

La restauration en images



Un clou a été mis à l'emplacement de chaque motif afin de les refaire en lieu et place



Il a fallu 1,5 jours à la restauratrice pour refaire ce trompe œil

La mairie et l'association Saint Laurent organiseront, courant du 4ème trimestre 2023, l'inauguration des travaux de l'église. L'occasion de célébrer l'aboutissement de ce projet et de restauration, de mettre en valeur le patrimoine local.

La date de l'inauguration sera communiquée par affichage et sur le site de la commune www.arith.fr.

La Fibre



Testez votre éligibilité sur :
<https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>



Des questions sur la fibre ?
 Consultez notre Foire aux Questions :
<https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Raccordez-vous à la fibre !



N'attendez plus et bénéficiez des nouveaux services très haut débit avec la fibre optique

Le réseau de fibre optique déployé par XpFibre est ouvert à la commercialisation sur votre commune.

Pour souscrire un abonnement internet très haut débit et bénéficier de services numériques performants, contactez un opérateur en suivant les instructions au verso.

1 Tester l'éligibilité de votre logement

Rendez-vous sur
<https://www.xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Après avoir vérifié que votre logement est raccordable, contactez le fournisseur d'accès Internet de votre choix afin de connaître l'éligibilité de ses offres.

Plus d'infos sur les opérateurs présents : <https://xpfibre.com/faq.html>

2 Un technicien raccorde mon logement à la fibre

Conseil : conservez votre abonnement actuel en attendant l'activation de votre nouveau service

3 Je branche ma box et mon opérateur active ma ligne

Je profite de mes nouveaux services !

Testez votre éligibilité en vous connectant :
<https://xpfibre.com/testez-votre-eligibilite>

Je prépare l'arrivée de la fibre

1 Vous habitez en maison individuelle ?

Le technicien raccordera votre logement au point de branchement optique associé à votre adresse. Chez vous, il utilisera les gaines, fourreaux, poteaux ou conduits existants. La fibre empruntera a priori le même chemin que votre ligne téléphonique. Vous devez donc fournir un passage « en bon état » :

si votre ligne téléphonique est aérienne, pensez à élaguer les arbres et végétaux ;

si votre ligne téléphonique est souterraine, vérifiez que le fourreau télécoms ne soit pas bouché.

ATTENTION !

Si votre maison n'est pas reliée au réseau téléphonique et que le réseau fibre optique est souterrain à proximité de votre propriété, il vous faudra prévoir l'induction télécoms (pose d'un fourreau jusqu'au droit du terrain situé sur le domaine public pour assurer la continuité du réseau). Les frais de ces travaux sont à votre charge, conformément à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme.



2 Vous habitez un lotissement ?

La fibre empruntera les fourreaux existants sur le domaine privé de l'aménageur du lotissement, puis les fourreaux de votre terrain privé.

Les travaux de génie civil situés sur la propriété privée et sur la voie publique située dans son prolongement (« au droit du terrain »), sont à la charge du propriétaire. Il est libre de les confier au prestataire de son choix, y compris un prestataire distinct du prestataire de service universel.

ATTENTION !

Avant d'acheter une maison existante dans un lotissement, vérifiez qu'elle soit bien reliée au réseau télécoms. Si ce n'est pas le cas, vous devez financer la pose d'un fourreau entre votre maison et la limite de propriété pour bénéficier de la fibre.



4 Vous avez un projet de construction neuve ?

Depuis le 1^{er} octobre 2016, les particuliers qui construisent une maison neuve ont l'obligation d'installer la fibre optique (Décret du 30 août 2016 en application de la loi Macron du 6 août 2015).

Un fourreau souterrain pour le passage de la fibre, entre le local technique de la maison et la limite de la propriété, doit ainsi être prévu. La nature du fourreau, sa dimension, la profondeur d'enfouissement sont déterminés par des normes que les professionnels de la construction doivent respecter. Il vous faut déclarer la construction de votre maison neuve sur le site xpfibre.com

ATTENTION !

En référence à l'article L.332-15 du code de l'urbanisme, le demandeur doit réaliser et financer tous les travaux nécessaires à la viabilisation de son terrain aux réseaux de télécommunication jusqu'au point de démarcation avec le réseau existant, y compris sur la partie publique au droit du terrain.

3 Vous habitez un immeuble collectif ?

L'installation de la fibre optique dans votre logement nécessite la signature d'une convention entre XpFibre et votre copropriété. Si cette convention n'a pas encore été signée, faites-en la demande auprès de votre syndic, votre bailleur, Office public ou votre propriétaire. Les conventions de déploiement sont à télécharger sur le site xpfibre.com



Commissions mixtes

Vitesse et sécurité

Cette nouvelle commission mixte travaille depuis cet automne sur cette thématique.

La réflexion porte sur les aménagements à réaliser afin d'apaiser la circulation dans le village et favoriser les cheminements piétons sur certains secteurs.

Les 3 secteurs qui sont à l'étude :

- Route départementale 62 en agglomération
- Route de Montagny
- Place Saint-Laurent/montée de Lachat

L'objectif de la commission est de réaliser des aménagements adaptés à notre territoire.

Les membres de la commission : Cécile TRAHAND, Christian DAVAT, Bernard DEGRANGE, Jean-Philip FRAIX-BURNET, Michel SYLVESTRE.

Si vous souhaitez participer à une de ces 2 commissions, toutes les idées et initiatives nous intéressent... Merci de vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Sentiers et Patrimoine

Promenons-nous dans les bois... Et les sentiers du village,

Comme il l'avait été évoqué, une commission « Sentiers et patrimoine », a vu le jour.

Les participants de cette récente commission, Cécile TRAHAND, Barbara SYLVESTRE, M. Françoise BERLIOZ, Jean-François LOPEZ, Pierre GUIGUET, Hélène GUILLEN, Denis POYET et Bernadette GUEYRAUD, très motivés, se sont déjà beaucoup investis .

Lors de ses réunions, la commission a émis plusieurs projets, parmi lesquels il a été retenu l'idée de travailler sur les chemins ruraux autour du village, afin d'avoir une cohérence sur le schéma des sentiers reliant les différents hameaux.

Dans un premier temps, nous avons établi un état des lieux, et concrétisé un relevé du patrimoine (murgets, croix, bassins, etc...). Au vu de cette étude, nous constatons qu'il y a des travaux à réaliser, et chaque secteur sera étudié pour un bilan plus précis de l'ouvrage à mettre en œuvre.

Il est d'ailleurs à prévoir, à ce propos, des chantiers participatifs, afin que chaque arthois puisse mettre une « pierre à cet édifice ».

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de ces projets, et remercions d'ores et déjà les personnes qui s'impliqueront dans la réalisation de ces objectifs.





Urbanisme

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Urbanisme pour les chalets d'Alpage dans le Massif des Bauges

Les demandes de changement de destination et la restauration de chalet d'alpage doivent obtenir une autorisation préfectorale après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites au titre de l'article L. 122-11 du code de l'urbanisme.

Suite à cette autorisation préfectorale, une demande d'autorisation d'urbanisme, à définir pour chaque projet selon l'ampleur des travaux doit être déposée auprès de la mairie.

Pour connaître la liste des chalets d'alpage concernés, consulter le PLUI HD :
6.5 Annexes relatives au patrimoine -
6.5.2 Chalets d'Alpage



Taxe d'Aménagement

Modifications des modalités de perception :

Jusqu'alors, les contribuables étaient informés du montant de la taxe d'aménagement dans un délai de six mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme demandée (permis de construire ou déclaration préalable de travaux). Ils devaient, à partir de ce moment-là, s'acquitter de la taxe d'aménagement en 1 ou 2 fois selon le montant de cette taxe.

Depuis, des modifications ont été apportées et la taxe d'aménagement est désormais exigible non plus à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme mais à la **date d'achèvement des travaux au sens de l'article 1406 du code général des impôts**.

Chaque redevable devra dans les **90 jours** à compter de la réalisation définitive des travaux, déclarer leur achèvement à la Mairie (DACT). Les travaux sont considérés comme définitivement achevés lorsque leur état d'avancement est tel qu'il permet une utilisation du local conforme à l'usage prévu, et ce, même s'il reste encore des travaux accessoires à réaliser comme notamment les peintures ou les revêtements de sols.

Le premier titre de perception sera émis à compter de 90 jours après la date d'exigibilité et le second, si la somme dépasse 1500€, six mois après l'émission du premier titre.

DP et PC de juillet 2022 à mai 2023



DP (Déclaration préalable)

- 16 DP déposées
- 13 DP accordées
- 1 DP en instruction
- 1 DP abandonnée
- 1 DP refusée
- 11 DP ont fait l'objet de demandes de pièces complémentaires
- 1 DP en rejet tacite pour pièces complémentaires non fournies

DP 7302022G5007	Construction abri bois
DP 7302022G5008	changement couverture toiture et pose panneaux photovoltaïques
DP 7302022G5009	Panneaux photovoltaïques
DP 7302022G5010	Abris bois
DP 7302022G5011	Rénovation façades, remplacement menuiseries et couverture, création de 4 vélux en vue de transformer une partie des combles en habitation
DP 7302023G5001	Restauration couverture, charpente et zinguerie
DP 7302023G5002	Modification façades
DP 7302023G5003	Installation générateur photovoltaïque
DP 7302023G5004	Installation générateur photovoltaïque
DP 7302023G5005	Changement couverture et bardage
DP 7302023G5006	Pose bardage et crépis façade est
DP 7302023G5007	Clôture
DP7302023G5008	Création fenêtre, remplacement porte garage existante, modification fenêtre de toit façade sud-est
DP 7302023G5009	Ravalement de façade, pose de bardage, modification de la rambarde, reprise de la plateforme
DP 7302023G5010	Implantation centrale photovoltaïque
DP 7302023G5011	Pose panneau solaire



PC (Permis de Construire)

PCM (Permis de Construire modificatif)

- 2 PC déposés
- 2 PC accordés
- 2 demandes de pièces complémentaires sur PC
- 7 PCM déposés
- 5 PCM accordés
- 5 demandes de pièces complémentaires sur PCM
- 1 PCM refusé
- 1 PCM en instruction

PC 7302016G1004 M02	Suppression du bâtiment artisanal, modification dimension ouvertures en façades et toiture, changement de finition des menuiseries extérieures
pc 7302022G1007	Réhabilitation bâtiment existant
PC 7302022G1008	Construction d'une maison individuelle sur 2 niveaux
PC 7302019G1006 M01 / M02	Modification mineure du volume et du matériau de la toiture, d'un garde-corps et suppression d'une fenêtre
PC 7302019G1005 M03	Modification maison individuelle : ouverture + pose d'une souche cheminée en toiture
PC 7302021G1001 M01	Porte de garage
PC 7302021G1010 M01	Modificatif de maison individuelle : pose d'une fenêtre et remplacement d'une porte-fenêtre par une fenêtre
PC 7302021G1012 M01	Modification d'une fenêtre et d'un vélux

Architecte Conseil

Chers habitants d'Arith,

C'est avec enthousiasme que je prends le relais de Luc Doin en tant qu'architecte-conseil CAUE du secteur Cœur des Bauges.

Je vis et j'exerce dans le massif de la Chartreuse, où l'on retrouve les mêmes questionnements à savoir :

L'évolution accélérée du climat de moyenne montagne

Le cadre de vie attractif pour les métropoles de proximité

L'appartenance à un territoire reconnu pour ces spécificités et son paysage.

J'ai été saisie par la qualité de votre village pas seulement au travers de la rénovation soignée des corps de fermes mais également dans la continuité entre l'espace privé, la rue et le paysage. Les dispositifs de murets en pierre sèche, l'implantation des maisons et la végétation accompagnent les limites et soulignent les points de vue sur les reliefs remarquables.

La qualité de votre cadre de vie est constituée d'une somme d'interventions individuelles dont l'équilibre repose sur la transmission d'une culture locale, de savoir-faire artisans et l'usage de matériaux de proximité.

Tous ensemble vous êtes acteurs de votre environnement et vous contribuez à préserver ces typicités reconnues au travers des chartes et règlements du Parc naturel régional du Massif des Bauges, du Géoparc UNESCO des Bauges mais aussi de l'A.O.P Tome des Bauges et du PLUi Grand Chambéry.

Chaque mois, je suis à votre disposition pour un temps d'échange et de discussion afin de faire murir votre projet personnel d'habitat. Au-delà d'une aide à la constitution de votre déclaration de travaux, je vous apporte un savoir-faire et des compétences techniques pour répondre à vos besoins en accord avec les objectifs communs de préservation de la qualité du paysage des Bauges.

Ce conseil aux particuliers est ouvert au porteur de projet de construction neuve mais aussi dans le cadre de rénovation ou d'interventions plus ponctuelles tel qu'un agrandissement, la création d'ouverture, la pose de panneaux solaires ou des aménagements extérieurs (soutènement, parking ...).

Les rendez-vous sont à prendre par téléphone auprès de l'Antenne Grand Chambéry des Bauges.

Pour un échange constructif vous devez vous munir en papier ou au format numérique :

- du numéro de votre parcelle
- de photos de votre terrain et/ou de votre habitation
- de photos des constructions voisines ou du contexte environnant
- de dessins, croquis de votre projet et/ou d'exemples de projets similaires au votre.

Nul besoin d'avoir un projet abouti, l'objectif est de vous accompagner en amont du dépôt de demande de travaux, vérifier ensemble les points de vigilance et vous transmettre les bonnes idées susceptibles de nourrir votre projet.

Au plaisir de vous accompagner dans la construction d'un cadre de vie désirable et durable.



CAUE
SAVOIE

Fleurissement

Les aléas climatiques de ces dernières années, et les prévisions météorologiques, nous ont contraints à modifier quelque peu le fleurissement de notre village.

Souvenez-vous, juin 2021, un terrible orage a emporté des jardinières et cassé de nombreuses plantes, été 2022, la sécheresse avec interdiction d'arroser... Bref, des étés catastrophiques pour le fleurissement qui n'a jamais rendu l'effet escompté.

Il est donc impératif de mieux gérer la ressource eau, « bien commun » par excellence. C'est la raison pour laquelle, cette année nous avons prévu un fleurissement plus stratégique, avec comme ligne de conduite principale la proximité des récupérateurs d'eau, ce qui permettra d'arroser les fleurs sans contrainte. Les coups d'œil éclatants, seront donc, devant l'Eglise, la chapelle de Montagny, et les bacs devant la mairie.

N'oublions pas les vélos, qui sont de nouveau installés.... avec des paniers fleuris !

D'une façon générale, la conception paysagère évolue face aux changements climatiques, et les communes se doivent d'engager une gestion vertueuse et exemplaire de l'eau.

Toutefois, l'envie de fleurir le village demeure, mais il faudra dorénavant définir les bonnes méthodes de gestion à l'échelle de notre commune.

Plantation d'arbustes colorés (comme nous l'avons commencé devant l'église, le mur du cimetière), des plantes en « pleine terre », ou, pourquoi pas, trouver et mettre en valeur des objets de décoration.

Croisons les doigts, et espérons cette année, un été sans orage, sans sécheresse pour le bien-être de tous... et bien entendu des fleurs !

« Si l'on m'apprenait que la fin du monde est pour demain, je planterais quand même un pommier »
Martin Luther King



L'année en images

Octobre Rose



Chaque année depuis 29 ans en France, Octobre Rose est le mois consacré à la lutte contre le cancer du sein (du 1er au 31 octobre). Pour cette occasion, la mairie s'était drapée de Rose.

37ème Rallye des Bauges



8 et 9 octobre 2022 -
37ème rallye des Bauges.

7 Epreuves spéciales
dont 4 se couraient sur
le parcours
Lescheraines-Arith, avec
près de 200 équipages



Cérémonie du 11 Novembre



Commémoration de l'Armistice du 11 Novembre 1918, place St Laurent, en présence des anciens combattants, des clairons d'Arith, des jeunes sapeurs pompiers du centre de secours du Châtelard, des élus, des Arithoises et Arithois.

Décembre 2022



Pour la première année, la commune a demandé aux Arithois de participer à la décoration du chef-lieu et des hameaux. Devant le succès rencontré, nous ferons appel à vos talents pour Noël prochain.



Le Père-Noël a repositionné sa boîte aux lettres sur la place St Laurent sur le mois de Décembre.

Il a répondu à tous les enfants qui lui avaient écrit. Pour Noël prochain, n'hésitez pas à lui déposer un petit mot en pensant à bien mettre votre nom et adresse pour la réponse.



Voeux du Maire



Le 14 janvier 2023, Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal présentaient leurs vœux aux Arithois.



Cérémonie du 8 mai



Commémoration du 8 mai 1945 place St Laurent, en présence des anciens combattants, des clairons d'Arith, des jeunes sapeurs pompiers du centre de secours du Châtelard, des élus, des Arithoises et Arithois.



Les 100 ans de Marguerite



Samedi 14 mai, Madame le Maire, le Conseil Municipal, le Comité des Fêtes et l'association St Laurent, avaient convié les Arithoises et Arithois à venir fêter les 100 ans de Marguerite, la doyenne de notre village.



Message de Marguerite :
"Marguerite est très heureuse de l'honneur qui lui a été rendu et des multiples cadeaux reçus en ce jour d'anniversaire. Elle se joint à Claudine pour remercier la population, la municipalité et les Associations, de leur gratitude en ce jour chaleureux et inoubliable"



Ecole

La classe découverte

L'école d'Arith est partie en classe de découverte dans un village de nomades, au Pontet, du 19 au 21 juin. La classe de CE1-CE2-CMI-CM2 était accompagnée par un guide de montagne et par un violoniste.

Nous avons fait des jeux et des balades en forêt, dans les pâturages et dans les marais, accompagnés par le son du violon. Nous avons travaillé sur le cycle de l'eau et découvert des sources. Nous avons appris à reconnaître certains chants d'oiseaux et avons observé les « petites bêtes » vivant dans le marais.



Nous avons appris à identifier certaines plantes. Nous avons fabriqué des sifflets à moustiques avec des roseaux. Nous avons suivi le chemin des émotions dans la forêt de Sylvain et fait du land art. Le dernier jour, nous avons écrit et enregistré un conte musical à partir de toutes les expériences que nous avons vécues.



Nous avons également participé au défi « zéro déchet » pendant notre séjour : tous les jours, nous triions nos déchets, nous les pesons et nous lavons notre boîte réutilisable pour le pique-nique du lendemain.

Le soir, nous nous retrouvions tous au village de nomades pour partager le repas et participer à la veillée autour du feu. Nous allions ensuite dormir dans nos yourtes ou dans la tente canadienne. Nous avons vécu une belle aventure et sommes revenus avec pleins de souvenirs en tête !



Classe découverte au YAYLA de Rochebrune !

Du 19 au 21 juin 2023, toute l'école d'Arith est partie en classe découverte au YAYLA de Rochebrune au Pontet en Savoie.

La classe des GS/CP/CE1 avait pour thème « A l'aventure ! » et durant ces 3 jours, les enfants ont appris à devenir de vrais petits apprentis nomades !



« Nous avons adoré, c'était trop bien ! Nous avons découvert notre nouveau territoire autour du campement en faisant plein de belles balades et en apprenant à développer nos 5 sens. Nous devons nous trouver un nom de tribu et nous avons fabriqué un bâton totem que l'on décorait petit à petit avec toutes nos découvertes. Il y avait la tribu des « Yaylal 'Arith » et celle du « Yayla de la rivière aux oiseaux ». Nos accompagnateurs en montagne étaient très gentils et rigolos, ils s'appelaient Laurence et Ulysse ».



« Nous avons appris à reconnaître certaines plantes pour faire ensuite de la cueillette et fabriquer une tisane. Nous avons inventé un parfum, que nous avons tous su reconnaître, même les yeux bandés, grâce à notre odorat développé ! Nous avons construit un labyrinthe et aussi une cabane géante dans la forêt, dans laquelle toute la classe a pu entrer pour écouter des histoires et légendes. Nous sommes entrés dans la forêt magique en passant par un pont secret sur lequel il fallait laisser des offrandes pour pouvoir traverser. Nous avons aussi fait des parcours les yeux bandés dans les bois, guidés par nos camarades. Et le soir, nous faisons de belles veillées autour du feu de camp au son du violon ».

« Le matin, Jean-Marc, le musicien, venait dans les yourtes nous jouer de petits airs mélodieux avec son violon pour nous aider à nous réveiller. Nous avons adoré dormir dans les yourtes tous ensemble ! »



C'était un séjour extraordinaire, rempli de joie, de petits bonheurs, de sourires et d'éclats de rire d'enfants ! Une aventure magique et des souvenirs à jamais gravés dans le cœur de chacun !

Un grand merci aux communes et à l'APE d'avoir soutenu ce si beau projet, à Agnès, Sylvie, Anaïs et Laure, nos accompagnatrices hors-pair et enfin, un ENORME MERCI aux enfants, qui ont rayonné pendant ces 3 jours !



Le Défi des écoliers Mobilité



Les élèves de l'école du RPI Arith - St François de sales - Le Noyer ont participé à la 9ème édition du défi des écoliers Mobilité qui a eu lieu cette année du 16 au 20 mai, organisée par l'Agence Ecomobilité dans le cadre de la politique transport de Grand Chambéry en partenariat avec le Parc Naturel Régional du massif des Bauges

Le défi consistait à sensibiliser les familles (élèves et parents) pour aller à l'école à pied, à vélo, en bus ou en covoiturage...



Défi relevé ce défi avec succès

89,6% des élèves de l'école primaire d'Arith sont venus à pied, à vélo, en bus, en covoiturant. Prix du jury

Remise du prix par Mesdames les Maires de St François de Sales et d'Arith aux élèves et aux enseignantes. Le prix consistait en la réalisation d'une fresque murale par un graffeur de l'association LAMALAISE pour une représentation sur la thématique 'mobilité'.

UN GRAND BRAVO A TOUS !





DU 22 AU 26 MAI

Défi des écoliers MOBilité

www.defidesecoliers.fr



89,6%

des élèves de l'école primaire de Arith sont venus à pied, à vélo, en bus, en covoiturant.

Prix du jury



La part des modes de déplacement actifs et partagés de l'ensemble des écoles participantes est de 70,7 %.

Une belle augmentation par rapport aux habitudes!

Cette année, les 7 établissements récompensés* sont :

MATERNELLE

- Pré Hibou La Ravoire (cat 1 : 92,3%)
- Maternelle Challes-les-Eaux (cat 2 : 80,1%)

ELEMENTAIRE

- Madeleine Rébérioux, Chambéry (cat.1 : 94,3%)
- Primaire Les Déserts (cat.2 : 95,8%)

PRIX DU JURY

- Ecole Primaire de Arith (89,6%)
- Ecole Primaire de Bellevue, Chambéry (76,6%)
- Ecole Maternelle Louis Armand, Saint-Alban-Leyse (62,5%)

* Les catégories prennent en compte le contexte géographique (pente, étalement...) et l'effectif



BRAVO A TOUS !



Fête de l'Ecole d'Arith



Mardi 4 juillet 2023

Les enfants de l'école ont chanté, dansé et se sont mis en scène devant leurs parents, familles, agents communaux et élus.



Pour information, à partir de la rentrée 2023-2024, les élèves de Grande Section du RPI ST François de Sales, le Noyer, Arith, seront scolarisés sur le site de l'école de Lescheraines.

Notre village a des talents

Je m'appelle Sylviane Allard, je suis originaire d'Arith, j'ai suivi une scolarité à l'école du village puis au collège du Chatelard.

J'ai quitté les bauges vers 17 ans, l'envie de découvrir d'autres horizons bien que mes pas ne m'aient pas mené très loin mais en Haute Savoie.

Maintenant à la retraite, le retour aux sources s'est imposé à moi. Je vis dans l'ancienne grange familiale restaurée, à Bourchigny, et j'y ai créé mon atelier.

J'ai commencé à peindre, il y a environ 15 ans, de manière occasionnelle, pour le plaisir, en ayant l'envie d'exprimer des émotions à travers les couleurs. J'utilise l'huile ou l'acrylique.

Autodidacte, mon seul professeur a été ma petite fille de 4 ans qui devant un tableau que je trouvais ennuyeux m'a dit : « Mamie, si tu n'aimes pas le ciel bleu, tu recommences tout et tu mets la couleur que tu aimes. » Ce regard d'enfant a été pour moi une révélation qui m'a permis de me détacher du réel pour permettre une liberté d'expression.

Je peins de façon intuitive, je m'inspire parfois d'une photo, d'un ressenti de voyage ou je laisse simplement les couleurs s'harmoniser.

Au fur et à mesure des années, j'ai peint des univers différents en passant du désert que j'aime beaucoup aux personnages dont je retiens principalement les postures, à la nature que je traduis à ma façon, et, dernièrement, une apposition de couleurs qui semble exprimer des espaces urbains. J'aime laisser une place à l'imagination du spectateur.

J'ai eu le plaisir d'exposer :

- Caveau des Augustins à Saint Pierre d'Albigny
- Restaurant L'Art Seyn à Seynod
- Marché de Noël Rumilly
- Salon de l'habitat Rumilly
- Les automnales (thème métamorphose) Fort Barreau
- Restaurant le Halte Bellecombe en Bauges
- A partir du 20 mai, restaurant l'Art Seyn à Seynod

Sans plus tarder, je vous invite à venir découvrir mes peintures, Chemin des Barbassons, Arith Bourchigny.

C'est avec plaisir que nous pourrions échanger sur mon exposition, peut-être, me donnerez-vous des idées pour progresser dans cet art, qui est ma passion.

Je vous dis à très bientôt,

Sylviane



Quelques peintures de Sylviane Allard



Des talents d'artistes, dans notre village...
Nous sommes convaincus qu'il y en a beaucoup.

Hélas, nous ne les connaissons pas tous !
Nous invitons donc tous les arithois et arithoises qui ont la chance d'avoir un don, quel qu'il soit, de se présenter à la mairie afin de faire plus ample connaissance, et de pouvoir ainsi présenter leur talent lors d'un prochain bulletin municipal.
D'avance nous vous en remercions.

La vie associative

Club « Aux cyclamens des Bauges » - Lescheraines-Arith

Quelques informations de la part du club de Lescheraines-Arith !

Notre club organise des réunions régulières à raison d'un après-midi par semaine, le mardi.

Au cours de ces réunions, nous faisons des jeux de société et des parties de belote dans une ambiance chaleureuse, ces jeux étant suivis d'un goûter.

Nous faisons aussi au sein de notre club des repas, sortie, concours de belote.

Nous organisons également avec les autres clubs des communes alentour, un concours de belote, une sortie d'une journée en car, un repas et un pique-nique interclubs. Chaque club organise à son tour une de ces activités.

La fédération « Génération mouvement » programme également des sorties marche à la journée et des séjours raquettes.

Toute personne des communes alentour peut rejoindre notre club

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner auprès de nous, le mardi après-midi, à la salle de La Madeleine à Lescheraines, à partir de 14h30, ou téléphoner au 0479633866.

Alors, peut-être à bientôt !

La Présidente
Colette CHALAMEL



Association le Moulin d'Arith

J'ai 127 ans, et je « marche » toujours, enfin, plus exactement, ma roue tourne toujours, inexorablement, sans faille, et mon activité est débordante, surtout cette année avec l'importante quantité de noix qui a été récoltée.... Qui suis-je ?

Tout simplement le moulin d'Arith, qui, dans le cadre de la fête nationale des moulins, chaque année, est mis à l'honneur un dimanche de Juin (démonstrations, mise en fonctionnement, marché, animations).

N'oubliez pas les journées du patrimoine, les 16 et 17 septembre, durant lesquelles, le moulin brillera de tous ses atouts, et Georges Morand aura plaisir à vous faire découvrir cette merveille. N'hésitez pas, venez nombreux !

L'association « Le Moulin d'Arith », a été créée en 2004, son adhésion est gratuite et est ouverte à tous.

Le Président
Georges MORAND





L'Association des Propriétaires du Mariet (APM) a déjà bien entamé sa troisième année d'existence avec une augmentation du nombre d'adhérents puisqu'il y a aujourd'hui 80 inscrits...

Lors de notre Assemblée Générale du 21 janvier dernier, qui s'est tenue dans la salle multi-activités de la mairie, (merci Madame Trahand pour la mise à disposition de cette salle), en présence de nombreuses personnes, différentes actions ont été présentées pour poursuivre la préservation du Mariet durant l'année 2023.

Si en 2021, l'essentiel était de baliser et d'informer les visiteurs sur le respect des propriétés privées et de l'alpage en général, en 2022, notre action s'est orientée vers la communication, avec des séances au bord du lac, de quatre demi-journées, portant sur la connaissance du site et la sensibilisation aux règles de bienséance ; ces moments ont été fortement appréciés par les touristes qu'ils soient locaux ou d'autres régions.

Nous remercions la commune d'Arith qui a fourni et mis en place des balises d'information réparties tout au long du sentier permettant ainsi de parfaire la communication envers les promeneurs.



Nous allons donc reconduire cette formule pour 2023 en augmentant le nombre de séances en les répartissant à la fois sur le Mariet du Haut et du Bas.

En accord et collaboration avec la mairie, nous allons réhabiliter un chemin communal pour faciliter l'accès au lac, afin d'éviter que les visiteurs coupent à travers champs.

Comme chaque année, la boucle qui est aujourd'hui balisée, sera entretenue par des bénévoles de l'association lors d'une journée prévue fin mai.

Toutes ces actions n'ont qu'un seul but préserver le Mariet pour permettre à tout un chacun de passer d'agréables moments en respectant des règles simples de respect et de convivialité.

Nous invitons tous les propriétaires de chalets, de terres agricoles et de parcelles forestières situés sur le plateau du Mariet, sensibilisés par notre engagement, à nous rejoindre en se faisant connaître auprès de Daniel MORAND (Tel. 06.07.30.15.01) ou de Jean-Michel LEON, Vice-Président (Tel : 06.02.69.12.80) qui restent à disposition pour de plus amples renseignements.

BONNES BALADES AU MARIET

Daniel MORAND
Président de l'Association

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS D'ARITH

Les anciens combattants d'Arith tiennent à remercier les habitants de la commune pour leur présence lors des cérémonies des 8 mai et 11 novembre.

Leurs remerciements vont particulièrement aux Clairons d'Arith ainsi qu'aux pompiers du Châtelard et aux portes drapeaux, toujours fidèles à nos rassemblements.

Un très grand merci également à Madame Le maire d'Arith, à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur aide dans l'organisation des réceptions et des cérémonies et leur participation financière.

Nous sommes touchés par le respect que vous témoignez tous à nos morts au champ d'honneur.

Albert COCHET
Président des anciens combattants d'Arith.



AICA

L'association intercommunale de chasse agréée (AICA) d'Arith-Lescheraines comptait pour la saison 2022-2023, 72 adhérents composés de propriétaires et/ou résidents d'Arith et de Lescheraines ainsi que de quelques membres extérieurs.

Lors de la saison de chasse 2022-2023, les chasseurs de l'AICA ont prélevé 40 cerfs et biches sur une autorisation totale de 47 animaux, 14 chevreuils sur 19 attribués, 1 chamois sur les 3 attribués et 14 sangliers.

La saison 2020-2021 avait mis à l'honneur plusieurs « anciens » qui ont pu prélever leur premier cervidé tel Maurice Bert et son superbe cerf portant 14 cors !

Cette saison écoulée a également permis de tester un nouveau mode de chasse dans la réserve de chasse. Contrairement aux battues organisées 1 à 3 fois par an les années précédentes, avec des chiens pour permettre le décantonement des animaux, les chasseurs pouvaient chasser, sans chien, individuellement ou à deux, à l'approche ou à l'affut, jusqu' à 4 fois par semaine.

Deux méthodes différentes (la battue ou la chasse à l'approche) qui permettent le décantonement des animaux de la réserve afin de limiter les dégâts sur les cultures avoisinantes.

L'assemblée générale de l'AICA se tiendra le 24 juin prochain sous le préau de l'école d'Arith. Elle dressera le bilan de la saison de chasse passée, et préparera la saison prochaine. Nous réfléchissons d'ores et déjà à la possibilité d'organiser courant octobre une manifestation à la découverte de la chasse sur l'AICA en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs de la Savoie. Vous y serez tous conviés !

Enfin, la saison de chasse débutera le 10 septembre 2023 et se terminera le 28 janvier 2024. Nous vous rappelons que dans ce laps de temps, la chasse en battue n'est pratiquée que trois jours par semaine les jeudis, samedis et dimanches. Les jours fériés sont des jours où la chasse est également possible.

Bel automne à tous.

Le Conseil d'administration de l'AICA Arith Lescheraines.





Après 2 années en "mode ralenti", 2022 a permis de retrouver nos festivités.

En juillet, une petite nouveauté a été mise en place avec la municipalité, une séance de cinéma plein air en partenariat avec Grand Chambéry et les amis des Bauges. Une agréable soirée estivale...



Projection
du film Poly

Le 7 août, la fête du village a rencontré un franc succès. La météo, l'affluence et la bonne ambiance jusque tard dans la nuit étaient au rendez-vous. Une soixantaine de bénévoles se sont mobilisées pour faire de cette journée, un moment festif réussi.

La course



Les
spectacles



Le bal



Les finalistes
de la
pétanque



Les
bénévoles

Le week-end du 8 et 9 octobre, le Sport Auto Bauges nous a renouvelé sa confiance en nous permettant d'installer notre buvette sur la spéciale d'Arith à la sortie du village pour le 37ième Rallye des Bauges. Les traditionnels diots/frites, polenta, hot-dogs, soupe à l'oignon, sandwiches variés, crêpes, matafans, et même la fondue savoyarde proposée sur la nocturne du samedi soir, ont été pris d'assaut par les nombreux spectateurs. Deux jours intenses pour l'équipe mais toujours dans la bonne humeur !!



Une équipe
au top !!!

En Novembre, notre manifestation du jambon au foin a permis de reverser la somme de 2200 € à l'association Captain Amaury qui a pour but d'améliorer la prise en charge, l'épanouissement et le bien-être d'Amaury de Bellecombe-en-Bauges, atteint d'une myélite transverse aiguë.



Amaury



Une belle
solidarité !!



Et pour clôturer l'année 2022, notre parade de Noël a déambulé en musique, pour faire résonner la magie de Noël dans les rues du village et créer un moment de partage avec les Arithois.

Le Père Noël
et ses lutins



2023 a débuté avec la rando-fondue dont les places se sont arrachées en 48h.



Les préparatifs
pour la fondue

De nouvelles manifestations se sont ajoutées au calendrier 2023, un loto et la fête de la musique en juin, avant notre grand rendez-vous estival de la fête du village, le dimanche 6 août .

L'équipe du comité des fêtes est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux bénévoles dans son équipe, pour faire d'Arith, une commune bouillonnante d'idées et d'évènements, riche de partage et de convivialité. Il n'y a pas de petits engagements, chaque petit coup de main compte, plus on est nombreux, plus c'est facile !! Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre !!

Un grand Merci à vous tous qui soutenez chacune de nos actions, le public pour sa participation, les commerçants et artisans pour leur générosité, la municipalité pour son partenariat sur certains évènements et la mise à disposition des bâtiments communaux ainsi que tous nos bénévoles qui œuvrent sans compter et qui font le succès de nos festivités.

Le Président : Jean-Claude Morand

Le trésorier : Maxime Cochet

La secrétaire : Christelle Cochet

Au plaisir de vous
retrouver pour partager
un moment festif !!

Saint Laurent



St Laurent 2023

Après l'épisode COVID qui a beaucoup perturbé les associations, l'année 2022 a été pour l'association Saint-Laurent, l'occasion de la reprise des activités dont le point culminant a été la Benoîte.

Cette année encore, l'assistance a été nombreuse (plus de 150 personnes), le temps parfait. Pour lutter contre la canicule, les tables avaient été déplacées dans une position ombragée... Cette année une nouvelle « Benoîte » est programmée le dimanche 23 juillet. Venez nombreux !

Les travaux de restauration des peintures intérieures de l'église ont repris en automne. L'entreprise Logis Home, ses restauratrices diplômées, sous la supervision des architectes du patrimoine ont repris les peintures du chœur. Les peintures, à la chaux, n'ont pas été refaites, elles ont été dépoussiérées, fixées chimiquement. Bien sûr les fissures ont été comblées ainsi que les manques et autres lacunes. En même temps, toute l'électricité et l'éclairage sont entièrement refaits et mis aux normes. Des membres de l'Association ont, de leur côté, dépoussiéré des tableaux du chemin de croix et délicatement nettoyé les cadres que des oiseaux avaient pris pour perchoir dans des temps anciens.

Enfin, la grande croix de bois du cimetière qui menaçait ruine, a été remplacée par une belle croix en chêne. Depuis quelques temps, la restauration des peintures a repris et se poursuivra jusqu'à l'automne.

L'église entièrement restaurée sera l'objet d'un retour solennel au culte. A cette occasion, une plaque sera dévoilée rendant hommage à Monique et Geneviève Meynier dont l'important legs aura permis une restauration et une remise à niveau complète de notre église.

Alors n'oubliez pas La Benoîte 2023 !



APE SAFRAN

Toute l'équipe de l'APE d'Arith vous remercie pour votre présence à l'occasion du 2ème marché aux fleurs et plants bio qui s'est tenu le 14/05/2022 à l'école d'Arith.

Vous y trouviez des fleurs et plants bio mais aussi un atelier maquillage, une tombola avec un cerisier à gagner et des balades en âne.

La mobilisation a été à la hauteur de nos espérances, l'évènement a permis de récolter des fonds pour les activités des enfants de l'école d'Arith.

Nous remercions particulièrement la municipalité et les parents d'élèves pour leur implication.



Cette année 2022/2023 l'APE a réalisé plusieurs évènements : une buvette au rallye des Bauges, une récolte de pomme en partenariat avec la cidrerie d'Arith, la tombola de Noël, le marché aux plants et une vente de Paëlla à emporter.

Les bénéfices récoltés sont 100% attribués aux activités des enfants de l'école comme par exemple le voyage scolaire du mois de Juin.



De gauche à droite : Virginie Rochon-Vollet (secrétaire), Benoît Rouché (secrétaire), Florence Howells (trésorière), Emmanuelle Frangos (Présidente) et Flora Posière (trésorière).

Trouvez de l'aide



ALCOOLIKES ANONYMES :

Pour toutes les personnes qui rencontrent des problèmes avec l'alcool, n'oubliez pas qu'"Alcooliques Anonymes" est là pour vous aider. Alcooliques anonymes, abrégé sous le sigle AA, est une fraternité composée d'hommes et de femmes, unis pour une entraide mondiale. L'alcool, en parler pour se libérer. Une réunion a lieu tous les samedis à 19h30 à Aix les Bains - 25 Bd.Des Anglais -. Pour tous contacts : www.alcooliques-anonymes.fr."



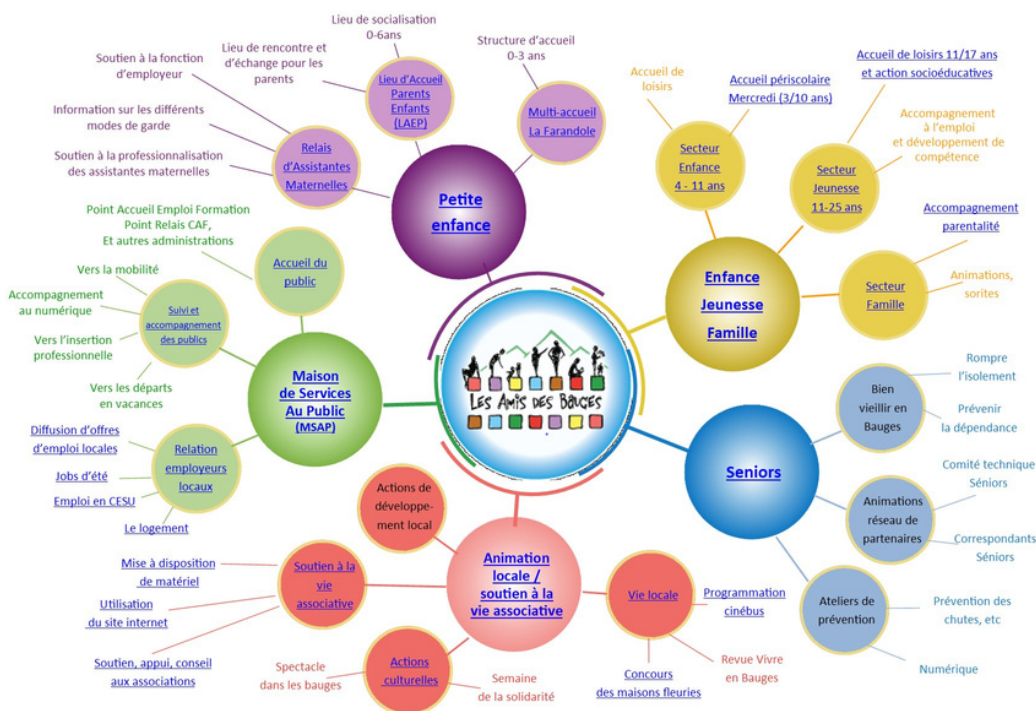
L'ADMR du Cœur des Bauges basée résidence Maurice Perrier au Châtelard est une association d'aide à la personne.

Elle permet aux bénéficiaires de rester à leur domicile et de profiter des différents services :

- o aide à la personne
- o portage de repas
- o Téléalarme

Pour nous joindre : 04/79/54/82/36

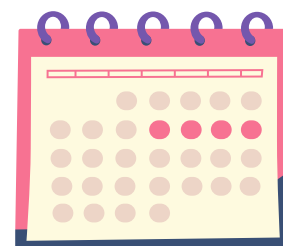
<http://www.admr.org>



232, Avenue Denis Therme
- 73630 Le Châtelard

Téléphone : 04 79 54 87 64

Agenda 2023 - 2024



-  **Samedi 24 Juin 2023**
Fête de la musique **organisé par le Comité des Fêtes**
-  **Dimanche 23 juillet 2023**
Messe et repas campagnard à la Benoite **organisé par l'association St Laurent**
-  **Dimanche 6 Août 2023**
Fête du village **organisé par le Comité des Fêtes**
-  **Rallye des Bauges du 7 et 8 octobre 2023**
Buvette sur la spéciale d 'Arith **organisé par le Comité des Fêtes**
-  **Octobre / Novembre (date à déterminer)**
Inauguration des travaux de l'Eglise
-  **Novembre**
Jambon au foin **organisé par le Comité des Fêtes**
-  **Samedi 16 décembre 2023**
Fête de Noël **organisé par le Comité des Fêtes**
-  **Janvier 2024**
Vœux du Maire



N'hésitez pas à consulter le site de la mairie pour tous les évènements à venir au cours de l'année
www.arith.fr



DECHETTERIE MOBILE

Parking de la mairie d'Arith

- Jeudi 20 avril 2023
- Jeudi 13 juillet 2023
- Samedi 14 octobre 2023

Pour 2024, les dates seront consultables sur le site de la mairie www.arith.fr

Déchets acceptés :

- Métaux
- Bois
- Déchets dangereux
- Polystyrène
- Electroménagers
- Mobiliers
- Tout-venant
- ... et bien sûr une zone de réemploi pour donner une seconde vie à vos objets en bon état.

Déchets non acceptés :

- Déchets amiantés
- Végétaux
- Gravats



Broyeur



Présence du broyeur sur la commune d'Arith

- Du 10 juillet au 16 juillet 2023
- Du 7 août au 13 août 2023
- Du 4 septembre au 10 septembre 2023
- Du 2 octobre au 8 octobre 2023
- Du 30 octobre au 5 novembre 2023
- Du 27 novembre au 3 décembre 2023
- Du 25 décembre au 31 décembre 2023

Pour 2024, les dates seront consultables sur le site de la mairie www.arith.fr

VELOSTATION

Mobilité : la Vélostation de Grand Chambéry propose un nouveau service de location de vélos à assistance électrique dans les Bauges

Dès le 23 mai, la Vélostation de Grand Chambéry ouvre un nouveau service de location de vélos à assistance électrique (VAE) destiné à la pratique quotidienne dans les Bauges.

Des vélos à assistance électrique adaptés à une pratique quotidienne seront disponibles à la location pour une durée de trois mois au tarif plein de 150 €, ou au tarif réduit de 105 € pour les abonnés TER, les abonnés annuels Synchro bus et Citiz, ainsi que pour les usagers ayant un QF< à 690.

Pour cela, la Vélostation, service de Grand Chambéry, ouvre une antenne dans les Bauges : les vélos seront mis à disposition chez le vélociste Sport Bike Tech, du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h à Lescheraines. (Route des Bauges - 73 340 Lescheraines)

En parallèle, la Vélostation proposera des vélo-écoles, des contrôles techniques, des marquages bicycode contre le vol et conseils pour la pratique du vélo dans les établissements scolaires, les entreprises et dans les différentes communes du secteur.

Vous êtes intéressé ? contactez Synchro Vélostation au 04 79 96 34 13.

Un mode de déplacement adapté au territoire des Bauges

40 % des flux de déplacements domicile-travail des habitants sont réalisés dans le cœur du massif des Bauges et 50 % sont internes à chaque commune. Le vélo à assistance électrique apparaît donc comme une alternative pertinente à la voiture solo, notamment pour les trajets allant jusqu'à 15 km.



Le déploiement d'un bouquet d'offres de mobilité dans les Bauges

Ce projet se déploie dans le cadre d'une réflexion plus large de Grand Chambéry sur la mobilité dans le massif des Bauges, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges

Les autres projets engagés sont notamment :

- L'étude du schéma directeur vélo afin de prendre en compte les circulations cyclables du quotidien entre les principales communes
- Le déploiement du service de covoiturage spontané par la création de nouveaux arrêts et la sensibilisation des habitants
- Un renfort de la communication sur l'ensemble de l'offre de mobilité disponible sur le territoire

Le travail d'incitation au changement de mode de transports vers les modes actifs et partagés est ainsi accompagné de la mise en place de services concrets sur le territoire pour garantir la crédibilité des alternatives à l'auto-solisme.

Ce projet global est financé en partie par le fonds Avenir montagne mobilité qui fait partie du plan avenir montagne financé par le plan de relance et porté par l'agence nationale de la cohésion du territoire. Le service de location de vélo bénéficie également du programme de financement AVELO2.

Toutes les informations ici :

- Contact Lancement location VAE : Clément Bocquet - 07 88 18 66 22 - Responsable de la Vélostation de Grand Chambéry
- ou via le site internet <https://synchro.grandchambery.fr/louer-un-velo/>
- Contact presse : Amandine Dahl - 06 09 78 21 92

Info flash

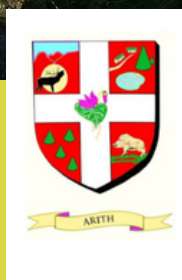
Information de dernière minute : Madame Brigitte de Puyraimond a généreusement fait don d'une horloge à la commune. Celle-ci a été installée dans les bureaux de la mairie. Toutefois, cette horloge cache une part de mystère. En effet, le nom "Arith" est inscrit avec une "E" (Arithe), et le nom "Morand" y figure également

Connaissez-vous l'étymologie du nom ARITH ou ARITHE ?

Connaissez-vous l'histoire de cette horloge ?

Si vous avez des informations, n'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de la Mairie.





Madame le Maire,
l'ensemble des membres du
Conseil Municipal
et les agents communaux
vous souhaitent un très bel été.

